

nières années, lequel fonctionne présentement et s'occupe de toutes sortes de problèmes relatifs aux anciens combattants. A ce sujet, le Canada disposait de l'expérience et de l'organisation de la guerre de 1914-18, sur lesquelles il s'est reposé pour dresser un programme très complet et créer un organisme devant s'occuper efficacement des anciens combattants et qui peut souffrir la comparaison avec tout organisme du même genre dans un autre pays.

## **PARTIE I.—EXPLORATION DU DOMAINE PAR LES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX\***

### **Section 1.—Organisation du fédéral pour explorer le domaine**

Les comités parlementaires et autres créés pour étudier les questions relatives à la restauration et au rétablissement et aviser le Gouvernement sont:—

- (1) Le comité du Sénat dont le président est le sénateur Norman P. Lambert.
- (2) Le comité de la Chambre des Communes connu sous le nom de "Comité Turgeon", en raison de son président, J. G. Turgeon, député de Caribou, C.B.
- (3) Les comités consultatifs suivants responsables devant le Comité spécial du Cabinet (décrit à la p. 757) ou devant d'autres organismes: (a) Comité consultatif de démobilisation et de rétablissement; (b) Comité consultatif de politique économique; et (c) Comité consultatif de restauration.

#### **Le comité du Sénat de la restauration économique et de la sécurité sociale**

Ce comité a été créé le 5 mars 1943 et, depuis, s'est réuni de temps à autre. L'ordonnance des nominations définit ainsi ses fonctions: faire une étude et préparer un rapport sur les questions découlant des conditions d'après-guerre, particulièrement celles qui se rattachent aux problèmes de la restauration et du rétablissement et au plan national d'assurance sociale et d'assurance-maladie. La procédure consiste à entendre et discuter les rapports des principaux manufacturiers, des chercheurs, des présidents des divers comités consultatifs institués pour étudier des aspects déterminés de la restauration, et d'autres organismes.

Le 13 juillet 1943, un peu avant l'ajournement d'été du Parlement, le président du Comité spécial du Sénat a fait rapport à sa Chambre sur l'état de la question et recommanda qu'au début de la session suivante du Parlement le comité fût réinstitué pour continuer son enquête. Le rapport fait remarquer que le Comité a tenu 13 séances dont trois conjointement avec le Comité spécial de la Chambre des Communes, et que 22 témoins ont été entendus. Plusieurs témoins additionnels représentant l'industrie et les services de bienfaisance, soucieux de pouvoir répondre le plus efficacement possible aux conditions de l'après-guerre et que le Comité du Sénat était désireux d'entendre, ont manifesté le désir de remettre leur comparution à plus tard.

Au cours du débat sur le Discours du Trône, à l'ouverture de la nouvelle session du Parlement, le 27 janvier 1944, le sénateur Lambert, parlant à la Chambre Haute le 4 février, a de nouveau fait allusion au travail du Comité spécial dont il avait été le président l'année précédente. Il a déclaré que le travail des deux comités parlemen-

\* Basé sur la matière et les renseignements fournis par les secrétaires des divers comités et, en ce qui concerne les programmes des gouvernements provinciaux (section 3), par la Commission d'information en temps de guerre.